

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

Aux contribuables de la susdite Municipalité



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME N° 2023-049

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE par le soussigné, greffier-trésorier de la Municipalité, que lors de la séance devant être tenue à 20 h le 10 octobre 2023, au lieu ordinaire des délibérations, le conseil de la susdite Municipalité doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2023-049

NATURE ET EFFET

Demande de dérogation mineure à 6.2.2, par. c) du Règlement de zonage n° 574-96 de l'ancienne municipalité de la Paroisse de Saint-Félix-de-Valois, destinée à :

• Autoriser la construction d'une habitation multifamiliale isolée et d'un garage détaché portant le coefficient d'emprise au sol à 42%, alors que la norme édictée autorise un coefficient d'emprise maximal de 35%.

RAISON ALLÉGUÉE

Les constructions projetées faisant partie d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble dont les premiers bâtiments ont déjà été érigés, le demandeur souhaite assurer une continuité au projet et uniformiser les constructions.

IDENTIFICATION DU SITE VISÉ

Sur un terrain situé sur le lot 6 542 790, du cadastre du Québec (27 à 41, rang Sainte-Marie – adresses projetées), à l'intérieur des limites de la zone Re2-6.

LORS DE CETTE SÉANCE, TOUT INTÉRESSÉ POURRA SE FAIRE ENTENDRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL RELATIVEMENT À CETTE DEMANDE.

DONNÉ à Saint-Félix-de-Valois, ce vingt-deuxième jour du mois de septembre deux mille vingt-trois.

Jeannoé Lamontagne

Directeur général/Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à la mairie de cette municipalité et en ligne sur le site internet de la Municipalité : www.st-felix-de-valois.com, entre 10 h et 12 h, le vingt-deuxième jour du mois de septembre deux mille vingt-trois.

EN FOLDE QUOI, je donne ce certificat ce vingt-deuxième jour du mois de septembre deux mille vingt-trois.

Jeannoé Lamontagne

Directeur général/Greffier-trésorier